

Alte Drucke

L' Art D'Ecrire

Beaulieu, Jean Baptiste Allais de
Paris, 1720

OBSERVATIONS

Nutzungsbedingungen

Die Digitalisate des Francke-Portals sind urheberrechtlich geschützt. Sie dürfen für wissenschaftliche und private Zwecke heruntergeladen und ausgedruckt werden. Vorhandene Herkunftsbezeichnungen dürfen dabei nicht entfernt werden.

Eine kommerzielle oder institutionelle Nutzung oder Veröffentlichung dieser Inhalte ist ohne vorheriges schriftliches Einverständnis des Studienzentrums August Hermann Francke der Franckeschen Stiftungen nicht gestattet, das ggf. auf weitere Institutionen als Rechteinhaber verweist. Für die Veröffentlichung der Digitalisate können gemäß der Gebührenordnung der Franckeschen Stiftungen Entgelte erhoben werden.

Zur Erteilung einer Veröffentlichungsgenehmigung wenden Sie sich bitte an die Leiterin des Studienzentrums, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

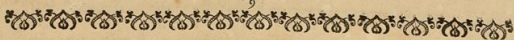
Terms of use

All digital documents of the Francke-Portal are protected by copyright. They may be downloaded and printed only for non-commercial educational, research and private purposes. Attached provenance marks may not be removed.

Commercial or institutional use or publication of these digital documents in printed or digital form is not allowed without obtaining prior written permission by the Study Center August Hermann Francke of the Francke Foundations which can refer to other institutions as right holders. If digital documents are published, the Study Center is entitled to charge a fee in accordance with the scale of charges of the Francke Foundations.

For reproduction requests and permissions, please contact the head of the Study Center, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

urn:nbn:de:gbv:ha33-1-73588



OBSERVATIONS

*En forme de maximes sur les quatre Tables du présent
Traité ; & sur l'Ecriture en general.*

L'Ecriture a la vertu de se faire entendre & obeir à toutes les puissances de l'ame , quoiqu'elle soit muette & sans mouvement.

Elle prend son origine de l'imagination , s'exécute de la main , & se perfectionne par l'exercice.

Elle est d'ordinairement negligée des Riches , recherchée des Commis , cultivée des Negocians , usitée des Praticiens , & chérie de ceux qui la professent.

Il y a deux manieres d'écrire en France. celle de Maître , & celle des Affaires. Celle de Maître , quoique la plus sçavante est fort libre : envisageant plutôt la bonne grace d'une Lettre que sa vraye place & sa figure propre. Celle des Affaires , pour peu de consequence qu'elles soient , doit être sans embarras de traits , queues , ou abrez , pour éviter l'équivoque de la lecture.

L'Ecriture Françoisë & bastarde , veulent pour estre parfaites , une forme reguliere en liaison , pente , hauteur , largeur , grosseur & suite.

Qui sçait le caractère François , peut aisément faire les autres , parce que estant le plus difficile de tous , il contient les plus aisez.

La belle Ecriture demande un esprit guay pour son execution.

L'Ecriture Reguliere , est plus belle hardie que lente.

La Françoisë peinée , est plus agréable un peu longue que trop quarrée. L'Espece diée tout au contraire.

La Bastarde posée , est plus belle peu penchée que trop : pour la courante , sa pente dépend plus du hazard que des regles ; car souvent elle l'est plus ou moins.

La Françoisë doit plutôt pencher à gauche qu'à droit , particulierement aux traits passans dessus & dessous le corps de la lettre.

L'Ecriture la plus liée est la plus expeditive , & non pas plus lisible.

L'Imagination fait plus que la main & que l'exercice , pour inventer quelque chose.

Une main artiste , exécute sur le champ ce que l'imagination luy presente.

On apprend moins cet Art par la lecture de ses preceptes , que par la vive voix , quand on les lit sans reflexion , ou sans quelque teinture precedente de leur connoissance.

On ne peut déterminer le temps pour s'y rendre habile , qu'à proportion du plus ou du moins de disposition , & de la pratique qu'on en fait.

Tous les exercices violens & les débauches , abrutissent la subtilité de l'imagination , engourdissent le mouvement des doigts , & débilitent leur action.

Le pouce doit agir le premier & le plus en écrivant : Mais il manque aussi le premier lorsque l'on vient sur l'âge.

Plusieurs écrivent mal faute de preceptes ; mais quoi qu'on les sçache , ils sont inutiles sans exercice & sans application.

Enfin , tenez pour maxime , qu'en ce qui dépend de la main , le meilleur enseignement est une grande pratique secondée d'une extrême patience , & soutenuë d'une forte inclination.

SUR LA DISPOSITION.

La disposition à bien écrire est naturelle ou acquise. La naturelle se perfectionne par les preceptes. L'acquise sans beaucoup d'inclination, de patience & d'exercice, n'est jamais si accomplie que la naturelle cultivée.

Le moyen le plus sûr pour acquérir cette disposition, est de pratiquer pied à pied, jusques aux moindres circonstances de ce qui est marqué dans les Tables qui en traitent.

La disposition doit toujours précéder l'étude de la forme, de la liaison & de l'ordre.

Sans l'une ou l'autre de ces deux dispositions, il est impossible de jamais bien écrire.

Toutes sortes de mains, peuvent aspirer à la disposition acquise par le moyen des Regles; quand l'âge ou quelque accident n'a point altéré la puissance des doigts, ou de la veue.

L'Art ne produit jamais de si bons effets, que lors qu'il travaille sur une heureuse disposition.

La disposition acquise, secondée de preceptes & de leur application, peut surpasser la naturelle qui se neglige: Mais quand ces deux dispositions travaillent également, l'une à acquérir ce qu'elle n'a pas, l'autre à perfectionner ce qu'elle a; la disposition acquise se trouve toujours la plus foible.

SUR LA FORME.

Il faut que chaque mineure, ou majeure ait sa situation, sa forme & son mouvement propre pour estre parfaites.

On peut avoir de la disposition à bien écrire, sans sçavoir former une lettre dans les Regles.

Un long exercice peut donner l'ordre & la suite à l'Ecriture; mais jamais une forme reguliere, ni une liaison propre sans preceptes.

La forme ou figure de chaque lettre est droite ou courbe, pleine ou deliée, ou composée des quatre ensemble; Elle se fait par le mouvement des doigts ou du bras, conjointement ou séparément.

L'O, & l'I, sont les principes des autres lettres dans les caractères François & Bastard.

Les queues & les têtes des lettres Françoises sont formées de l'O, & non de l'I, & de l'O. Celles de la Bastarde de l'O, & de l'I.

Les revers de toutes les lettres capitales, traits ou cadeaux, sont deliez.

La plus difficile de toutes les lettres Françoises est l'I, parce qu'il est impossible de le tirer droit, pas même avec la Regle.

Les jambages de la Françoisie, doivent plutôt paroître un peu pointus que trop quarez. Ceux de la Bastarde doivent être ronds par le haut, & quarez par le bas.

En Bastarde, il vaut mieux penter également, que de former bien les lettres sans ordre.

Une lettre qui doit être faite sans reprise, est vicieuse quand on la fait à deux fois.

Le papier mal collé, ou trop lissé, empêche autant la netteté des lettres, que l'encre épaisse & la plume boueuse.

SUR LA LIAISON.

La liaison des lettres contribuë à l'expedition & à la hardiesse, donne du son aux mots, & fait à l'Ecriture ce que les jointures font aux membres.

Une Ecriture sans liaison ny distinction de mots, équivoque & corrompt le sens des périodes.

Lier les lettres & les mots sans distinction ny reprise, est une chose aussi contraire à une belle Ecriture, que de ne les point lier du tout.

Il vaut mieux que les liaisons soient grosses, que de ne point paroître.

Une Ecriture sans liaison n'est jamais hardie ny expeditive.

Toutes les liaisons sont ordinairement deliées, & commencent de gauche à droit.

On lie rarement les majeures & les capitales, si ce n'est dans les Signatures.

Il est plus commode de lier les lettres du coin de la plume vers le pouce, que des deux ensemble.

Les liaisons, ou pour mieux dire, les deliez des *M*, sont fort difficiles à faire dans l'Ecriture François. Ils sont plus agreables faits d'une ligne convexe *I*) I que d'une ligne diagonale; en Bastarde, d'une ligne concave *I* (I

S U R L' O R D R E.

L'Ordre sert d'ame & de beauté à l'Ecriture; & comme c'est un effet du jugement, il est moins ordinaire aux jeunes gens qu'aux autres.

La disposition, la Forme & la Liaison, contribuent à la perfection de l'Ordre, mais le Jugement doit les conduire.

Dans l'arrangement des lettres & des mots, l'œil travaille plus que les doigts; & le naturel plus que les préceptes dans les pieces de symetrie.

La rectitude des lignes, dépend de celle du corps & de la teste vis-à-vis le papier; roulant toujours le bras également de gauche à droit, sans varier la teste, ny trop appuyer le bras du côté qu'on écrit.

Le moins de queue's qu'on puisse faire dans un caractère regulier, est le meilleur.

Quelque routiné qu'on soit, il est bon de se servir de ponceif, regle ou transpirant dans des pieces un peu considerables.

La netteté du papier & celle des liaisons, ne contribuent pas moins à la beauté de l'ordre, que la distance égale des lettres, des mots, & des lignes.

Dans une piece de consequence, il faut toujours conserver des marges aux extrémités des lignes, pour obvier à l'effacement des mots & des lettres par un frequent touché.

Il faut éviter que les queue's, ou les testes des lettres se croisent, ou passent l'une sur l'autre, & que deux traits de même grosseur se coupent, particulièrement aux pleins.

Observez que les queue's & les testes des lettres soient d'une longueur égale, autant que faire se pourra.

Les abregés & les majeures, ne passeront pas la moitié de l'entre-ligne dans un corps regulier.

S U R L A P O S T U R E D U C O R P S

du bras.

Le bras droit trop écarté du corps, fait monter les lignes, & fait faire le caractère pointu.

L'appuy du coude droit sur la table, fait relever la plume à tous momens, aussi bien que l'appuy trop grand sur le bras droit empêche d'aller viste.

La teste penchée à droit, fait baisser les lignes, & penchée à gauche les fait monter.

Regarder de trop près, apefaut le corps, ôte la liberté aux doigts, & fait languir l'Ecriture.

Ecrire debout, fait l'Ecriture hardie, mais souvent tortuë, & laisse le bras aisément.

Ecrire sur une table trop haute pour le siege, empêche le bras de couler, & rend l'Ecriture pesante.

Ecrire sur une table trop basse, fait regarder de trop près, laisse le corps, & contraint d'appuyer sur la plume.

Ecrire, le corps étant trop élevé au dessus du papier, empêche de faire une Ecriture reguliere, en forme, pente, ou liaison.

Tennë de la Plume.

Tenir la Plume longue fortant des doigts, fait écrire legerement & viste, mais peu regulierement.

Tenir la Plume basse, fait écrire juste, mais lentement.

Tenir la Plume sur le coin du poulce, fait le caractère pointu.

La tenir trop à face, ou trop sur le plein, fait les jambages trop quarez.

sur LA TAILLE DE LA PLUME.

La plus commode de toutes les Tailles est celle qui a le bec égal des deux côtes ; car elle sert à l'Ecriture posée & à la courante.

Pour l'Ecriture Françoisë & Bastarde peignée, il faut que le côté des doigts soit plus court que celui du poulce, qui doit être plus large & plus long.

Pour l'expediée on fendra plus la Plume que pour la posée, & on lui tiendra le bec plus long en forme de fausser.

EXTRAIT DU PRIVILEGE.

PAR Privilege du Roy donné à Chaville le 21. Novembre 1680. signé CLAUSEL, il est permis à JEAN-BAPTISTE ALAIS DE BEAULIEU, Expert & Maître Ecrivain Juré de la Ville de Paris, de faire graver, imprimer, vendre & debiter les Pieces qu'il a, tant de son invention, que de celle de Jean Alais son pere, & de Jacques Alais son oncle ; ensemble un Traité qu'il a fait, intitulé, *L'Art d'écrire*, ou le *vray moyen d'exceller en cet Art sans Maître*, avec des Pieces & Alphabets d'Ecriture ; & ce pendant le temps & espace de six années : Et défenses sont faites à tous autres Ecrivains, ou autres, tels qu'ils soient, de contrefaire lesdites Pieces en quelque forte & maniere que ce soit, à peine de quinze cens livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interets, comme il est porté plus au long par ledit Privilege.

Les Exemplaires ont été fournis.